

**PROCES-VERBAL N° 1
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2026**

L'an deux mille vingt-six le six mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le vingt-six février, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de son Maire, Monsieur Bernard PANDELE.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

	PRESENT ou REPRESENTE	ABSENT	EXCUSE
PANDELE Bernard	X		
MARRAST Christian	X		
DUPRAT Cathy	X		
DE CASTRO Stéphane	X		
LAFARGUE Paul	X		
BRUEL Virginie	X		
ULTRA Jean-Charles	X		
VOUGO Vanessa	X		
CLAVERIE Yannick	X		
VAN WAES Jacques	X		

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 10, il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Le conseil a choisi pour secrétaire Cathy Duprat.

Virginie Bruel a donné procuration à Jacques Van Waes.

Vanessa Vougo a donné procuration à Stéphane De Castro.

La secrétaire de mairie, Corinne MORANGE, est présente pour ce conseil.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

ORDRE DU JOUR

01	Lecture et approbation du compte-rendu du 19 décembre 2025
02	DCM 2026-001 Compte financier unique
03	DCM 2026-002 Affectation des résultats 2025
04	DCM 2026-003 Subventions 2026
05	DCM 2026-004 Vote du taux des taxes
06	Prévisions budgétaires 2026
07	Organisation des élections
08	Questions diverses :

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

1 / Lecture et approbation du compte-rendu du 19 décembre 2025

Le compte-rendu est lu et approuvé à l'unanimité.

2 / DCM 2026-001 Compte financier unique

Jacques VAN WAES présente le détail des comptes pour 2025, apporte les précisions nécessaires à quelques points remarquables :

Dépenses de fonctionnement :

Fêtes et cérémonies : - vœux du maire : 149.75 €
- Repas du 8 mai + gerbe : 2 132.33 €
- Repas du 11 novembre + gerbe : 1 812.88 € mais coût réel pour la commune après remboursement des repas : 174.88 €
- Abonnement Panneau Pocket : 130 €
- Cotisation SACEM : 130 € qui couvre la commune et toutes les associations
- Participation aux fêtes : 390.94 € pour le vin d'honneur et un des chanteurs

Entretien des bâtiments publics : les travaux de réfection de la toiture du local de chasse et le démoussage de la salle des fêtes n'ont pas été réalisés : 12 347 € à reporter sur le budget 2026

Participation aux écoles : facture de la commune d'Estang non reçu. Normalement, 7 élèves, 6 300 € à régler.

Subventions aux associations : plusieurs associations n'ont pas fournis les documents requis, les subventions votées n'ont pas été versées : PAC, Croix Rouge, Coopérative scolaire d'Estang, FNACA

Recettes de fonctionnement :

Forte augmentation des recettes pour la location de la salle des fêtes : 1 310 € (570 € en 2024, 630 € en 2023).

Dépenses d'investissement :

Les investissements inscrits au BP 2025 ont été réalisés : sol du hangar (28 484.46 €), extension des installations électriques (2 084 €) et eau (1 018 €) au hangar, tables légères pour le hangar (1 320 €), table de ping-pong (617.46 €).

Seule la fresque reste à faire, et à prévoir au budget 2026

Il expose le bilan suivant :

Investissement

Dépenses	: Prévu :	90 341,62	
	Réalisé :	72 190,47	dont {report : 8 145,90 €
			2025 : 64 044,57 €
	Reste à réaliser :	0,00	

Recettes : Prévu : **90 341,62**
Réalisé : **33 552,83**
Reste à réaliser : **0,00**

Fonctionnement

Dépenses : Prévu : **623 046,94**
Réalisé : **141 445,50**
Reste à réaliser : **0,00**

Recettes : Prévu : **623 046,94**
Réalisé : **637 882,03**
Reste à réaliser : **0,00**

dont { report : 447 061,10 €
2025 : 190 820,93 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : **-38 637,64** **2025 : - 30 491,74 €**
Fonctionnement : **496 436,53** **2025 : + 49 375,43 €**
Résultat global : **457 798,89** **2025 : + 10 737,79 €**

Monsieur le Maire s'étant retiré lors du vote, le conseil municipal, après en avoir délibéré
VALIDE le CFU

Suffrages			
Exprimés	Pour	Contre	Abstention
9	9	0	0

3 / DCM 2026-002 Affectation des résultats 2025

Le Conseil municipal,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	49 375.43
- Un excédent reporté de :	447 061.10
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	496 436.53
- Un déficit d'investissement de :	38 637.64
- Un déficit des restes à réaliser de :	0.00
Soit un besoin de financement de :	38 637.64

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCEDENT	496 436.53
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	38 637.64
RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT (002)	457 798.89

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) / DEFICIT	38 637.64
---	-----------

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal
DECIDE de valider l'affectation des résultats.

Suffrages			
Exprimés	Pour	Contre	Abstention
10	10	0	0

4 / DCM 2026-003 Subventions 2026

Article 65748	2025	2026
Subvention : Comité des fêtes	1000 €	1000 €
Subvention : Compagnie des sapeurs-pompiers	400 €	400 €
Subvention : Club des aînés ruraux	100 €	100 €
Subvention : FNACA	50 €	50 €
Subvention : Lias en liesse	1000 €	1000 €
Subvention : Parents d'élèves de Panjas	150 €	150 €
Subvention : AS les Mousquetaires (lycée de Nogaro)	40 €	?
Subvention : Croix-Rouge française	100 €	100 €
Subvention : RBAFC	100 €	100 €
Subvention : PAC Rugby	100 €	100 €
Subvention : Société de chasse Lias d'Armagnac	1000 €	1000 €
Subvention : Société de pêche	50 €	50 €
Subvention : Tennis club d'Estang	150 €	150 €
Subvention : Première notes - école de musique d'Estang	100 €	100 €
Subvention : Ecole de rugby Panjas - Nogaro		100 €
Article 65738		
Subvention : OCCE Estang (coopérative scolaire)	150 €	150 €
Subvention : OCCE Panjas (coopérative scolaire)	150 €	150 €
Subvention : Collège Jean Rostand	60 €	60 €
Article 65568	9 030 €	
Contribution : SIVU Ayzieu Lias Panjas	3 600 € sur avis somme à payer	3 600 € sur avis somme à payer
Contribution : Territoire d'énergie Auch	30 € sur avis somme à payer	30 € sur avis somme à payer
Participation commune d'Estang (école)	5 400 € sur avis somme à payer	3 600 € sur avis somme à payer
Participation commune de Cazaubon (école)	2700 € sur avis somme à payer	3 600 € sur avis somme à payer

Sera également inscrite au BP, la subvention déjà votée de 70 € pour le voyage scolaire de l'école de Cazaubon.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DECIDE

- Que les subventions inscrites ne seront versées qu'à réception des courriers de demande et des bilans moraux et financiers des associations concernées
- D'ouvrir les crédits nécessaires au paiement des subventions au budget prévisionnel 2026
- D'autoriser Monsieur le Maire à payer les subventions ci-dessous mentionnées après le vote du budget

Suffrages			
Exprimés	Pour	Contre	Abstention
10	10	0	0

5 / DCM 2026-004 Vote du taux des taxes 2026

Conformément à l'article 1639 A du Code Général des impôts, les collectivités locales doivent faire connaître aux services fiscaux, par l'intermédiaire des services préfectoraux, les décisions relatives aux taux d'impositions directes perçues à leur profit.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante de fixer les taux pour 2026.

Le Conseil Municipal, en avoir délibéré,
DECIDE de

Taxe	Taux votés 2025	Taux votés 2026
Taxe sur le foncier bâti	47.49 %	47.49 %
Taxe sur le foncier non bâti	44,25 %	44,25 %
Taxe d'habitation	17.92 %	17.92 %
CFE (Cotisation Foncière des Entreprises)	26,55 %	26,55 %

Suffrages			
Exprimés	Pour	Contre	Abstention
10	10	0	0

6 / Prévisions budgétaires 2026

- 11 barrières de police : 734.50 € HT, 881.40 € TTC (déjà livrées)
- Lave-vaisselle pour le hangar : 2 040.72 € TTC (déjà livré, raccordements ? support ?)
- Columbarium : devis reçu pour réhausse columbarium existant (3 cases) + 1 module complet supplémentaires (9 cases) : 5 175 € HT (6 210 € TTC)
- Reprise de 10 tombes au cimetière (projet 2025 reporté, devis déjà signé) : 2 880 €
- Rampe d'accès Box médicale :
- Eclairage public :
 - remplacement des lampadaires existant (LED) : 9 450.20 € (participation Territoire d'énergie déjà perçue 3 543.82 €, reste à charge réel pour la commune 5 906.38 €)

- ajout éclairage parking : 12 162.63 € (participation Territoire d'énergie 3 648.79 €, reste à charge pour la commune 8 513.84 €)
- Fresque sur la paroi du fond du hangar (entre la chambre froide et le container) et peinture du container :
- Enduit/peinture murs de la buvette :
- Peinture sol de la buvette :
- Habillage des containers de tri :
- Aplatissement du terrain de Francine Dalies pour les concours de quilles et pour pouvoir agrandir la piste pour la course landaise.
- Réparation de la double-porte de la buvette endommagée lors du passage des chariots de tables.
- Achat petit matériel : micro-ondes, gazinière, aspirateur
- Fixation des tôles au hangar

7 / Préparation des élections municipales

Rappels :

- Le bureau de vote est composé d'un président (le Maire), d'au moins deux assesseurs et d'un secrétaire.
- L'ensemble des membres du bureau de vote doivent être présents à l'ouverture et à la clôture du scrutin.
- Durant la journée, au moins deux membres du bureau doivent être présents : le maire (ou son suppléant) + 1 assesseur (titulaire ou suppléant)
- Scrutin ouvert de 8h à 18h

Président : Bernard PANDELE

Secrétaire : Christian MARRAST

Assesseur 1 : Yannick CLAVERIE

Assesseur 2 : Jean-Charles ULTRA

Suppléant président : Cathy DUPRAT

Suppléant assesseur 1 : Stéphane DE CASTRO

Suppléant assesseur 2 : Jacque VAN WAES

Tableau des permanences en pièce jointe.

8/ Questions diverses

Projet photovoltaïque/hangar : autoconsommation collective avec Estang et Eauze. Accord donné pour étude de faisabilité 900 €/commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2026

EMARGEMENTS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Noms Prénoms	Fonction	Signature
PANDELE Bernard	Le Maire	
MARRAST Christian	1 ^{er} adjoint	
DUPRAT Cathy	2 ^{ème} adjointe	
DE CASTRO Stéphane	Conseiller municipal	
LAFARGUE Paul	Conseiller municipal	
BRUEL Virginie	Conseiller municipal	procuration
ULTRA Jean-Charles	Conseiller municipal	
VOUGO Vanessa	Conseiller municipal	procuration
CLAVERIE Yannick	Conseiller municipal	
VAN WAES Jacques	Conseiller municipal	